

Arbres



Autant on peut admettre, à tort ou à raison, qu'un alignement d'arbres valorise le bord d'une route en zone de plaine peu végétalisée, autant dans des cas comme ceux des photos (ci-dessous et ci-dessus), la présence d'arbres ne rajoute rien à l'esthétisme ou à l'agrément du paysage : **là on a tout à perdre et rien à gagner.**





Arbres récemment plantés trop près :
l'ARP demande qu'en cas d'implantation d'obstacles nouveaux (**arbres**, fossés, poteaux, parapets de ponts ...) sur route existante, une distance de 7 m sans obstacle latéraux soit respectée : on ne doit pas "regarnir" à la un arbre mort d'une plantation à moins de 7 m, sinon on perpétue le danger





Avec ou sans glissières, le danger est présent





Replantations éloignées



ci-dessus : on plante en arrière avant d'abattre, de ce fait l'opinion publique accepte mieux l'abattage ultérieur, surtout si l'on attend 2 ou 3 ans que les nouveaux arbres grandissent



Ci-dessus : arbres plantés à 5 m



Ici les arbres sont "un peu éloignés" (environ 4 m) suffisamment loin pour être protégé par des glissières, mais s'il s'agissait d'une route neuve ou de plantations nouvelles, ils devraient être à 7 m, même s'il s'agit d'un seul arbre.

Plus d'explications détaillées sur les arbres sont disponibles sur le lien :
<http://www.securite-routiere-plus.com/pages/les-arbres-en-bord-de-route.html>